



## Pare-brise brisé volontairement cause manque de place de parking

Par **TouteNature**, le **24/11/2010** à **07:37**

Bonjour, nous vivons en location dans une maison de village dans une petite rue et les places de parking sont rares. Nous n'avons qu'une porte de sortie qui mène directement sur la rue, sans trottoir, juste une parcelle de béton large de 1 mètre et prenant toute la longueur de notre maison. Les gens se garent donc à 1 mètre devant notre seule porte d'accès et il arrive parfois que je ne puisse pas ouvrir entièrement mes volets à cause des voitures garées. Il y a de quoi garer 2 voitures (1 devant la porte d'entrée et l'autre devant notre SàM). Mon ami rentre très tard, de ce fait il est tjrs obligé de se garer à 300 mètres de chez nous. Ce matin qqun a explosé le pare-brise de sa voiture de fonction avec une grosse pierre. Sa voiture ne gênait personne sauf que les voisins n'aiment pas qu'on se gare là. Bien que l'emplacement devant notre porte d'entrée n'est pas privé, y a-t-il une loi interdisant toute personne de se garer devant une porte d'entrée? J'ai un bébé de 4 mois et 3 autres enfants et il m'est arrivé de ne pas pouvoir sortir la poussette ou encore de faire un grand détour pour repasser devant chez moi car les voitures obstruaient le passage. Peut-on interdire les gens de se garer devant chez nous? Certains laissent leur moteur tourner très tôt le matin et les chambres sont juste au dessus. Ça réveille les enfants. Ou encore d'autres arrivent en trombe avec la musique à fond lorsque le bébé fait la sieste donc réveillé. Que peut-on faire s'il vous plaît? Nous payons cher notre loyer et nous ne pouvons même pas nous garer devant chez nous. Nous n'avons aucune intimité en plus. Je vous demande de l'aide car cela ne devient plus possible et maintenant les voisins saccagent les voitures pour avoir droit à un emplacement devant chez eux et nous, nous subissons le vandalisme et le bruit des autres. Que peut-on faire s'il vous plaît? Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement

Par **Claralea**, le **24/11/2010** à **10:10**

Bonjour, il faudrait que vous preniez rdv avec votre Maire pour lui exposer les problèmes que vous rencontrez avec ces voitures qui se garent devant chez vous et vous empêchent de sortir.

D'autre part, quand il vous arrive de ne pas pouvoir sortir avec la poussette, vous appelez le commissariat qui viendra verbaliser le véhicule qui n'a pas le droit de stationner devant une porte de sortie d'habitation

Par **Domil**, le **24/11/2010** à **13:25**

Si le fait que des voitures puissent se garer vous cause une grosse gêne comme ne pas pouvoir sortir de chez vous, vous devez demander au maire, qu'il interdise le stationnement devant mais dans ce cas, vous n'aurez, vous non plus, plus le droit de vous garer.

[citation]D'autre part, quand il vous arrive de ne pas pouvoir sortir avec la poussette, vous appelez le commissariat qui viendra verbaliser le véhicule qui n'a pas le droit de stationner devant une porte de sortie d'habitation[/citation]

Par contre ça c'est faux. Il est interdit de stationner devant une sortie de voiture, un bateau, un trottoir dont le bord est peint en jaune, mais pas devant une sortie piéton, sauf indication contraire

Par **TouteNature**, le **27/11/2010** à **09:54**

Je vous remercie pour vos réponses.  
Cordialement

Par **Claralea**, le **27/11/2010** à **10:18**

[fluo]Par contre ça c'est faux. Il est interdit de stationner devant une sortie de voiture, un bateau, un trottoir dont le bord est peint en jaune, mais pas devant une sortie piéton, sauf indication contraire[/fluo]

Oui, c'est vrai que moi c'était sur le trottoir que les gens se garaient et je ne pouvais pas sortir avec ma poussette.

Dans ce cas, mettez sur votre porte une affiche demandant aux véhicules de vous laissez une marge de... afin de pouvoir sortir de chez vous, du genre "merci de ne pas vous garer devant cette porte" parce que c'est un droit de pouvoir sortir de chez soi

Par **Domil**, le **27/11/2010** à **11:35**

[citation]Oui, c'est vrai que moi c'était sur le trottoir que les gens se garaient et je ne pouvais pas sortir avec ma poussette. [/citation]

Là c'est du stationnement gênant donnant droit à la mise en fourrière du véhicule

Malheureusement l'affichette ne sert à rien. L'idéal reste de demander à la mairie de mettre une jardinière, un poteau

Par **Claralea**, le **27/11/2010** à **11:43**

[fluo]Malheureusement l'affichette ne sert à rien[/fluo]

C'est vrai qu'avec le manque de savoir vivre des gens aujourd'hui, ça risque de ne servir à rien. C'est du chacun pour soi qui est plus d'actualité

Par **TouteNature**, le **27/11/2010** à **12:16**

Merci à tous pour ces précisions.

Cordialement